

CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

AVENANT N°7

TABLEAU SYNTHETIQUE DU BILAN DES 61 ENGAGEMENTS

ANNEE 2008

**REPARTITION DES 61 ENGAGEMENTS
EN 5 GRANDES FAMILLES**

PERENNISER LA RESSOURCE
AMELIORER LA QUALITE ET LA SECURITE DU SERVICE A L'USAGER
VALORIZER LE PATRIMOINE ET AMELIORER SES PERFORMANCES
FAVORISER UNE DYNAMIQUE D'ECOUTE ET DE TRANSPARENCE
AMELIORER LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

AVIS DU DELEGANT sur le respect des engagements

-  Satisfaisant
-  A améliorer
-  Insuffisant

61 ENGAGEMENTS				ANNEE 2008			
N°	LIBELLE	OBJET	ECHEANCE	BILAN 2008	CONCLUSION	RESPECT DES ENGAGEMENTS	PERSPECTIVE 2009
1	EOCENE	Réduire les volumes prélevés à l'éocène	1 ^e échéance fin 2010 puis 2013	Valeur de référence : volume prélevé à l'éocène en 2005 = 13,9 Millions de m ³ En 2008 : 9,8 millions de m ³ , soit une réduction de prélèvement par rapport à 2005 de 4,1 millions (Rappel : Objectif 2010 Réduction de 2,1 millions)	Pas d'objectif contractuel en 2008.		
2	CAPACITE DE POINTE	Augmenter la capacité de pointe	Echéance fin 2010	Pas d'avancées particulières en 2008. Les développements des champs captants de Bellefont et de Cap de Bos sont, pour le moment, suspendus.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Etudier la nécessité et la faisabilité de ces projets eu égard à la fragilité de l'oligocène et aux futures ressources de substitution structurantes.
3	RESTRUCTURATION COTE 40	Restructurer la "cote 40"	Echéance fin 2010	Le déléataire a réalisé des études sur le BEQUET pour la sécurisation de la cote 40 : - pompes à vitesse variable - augmentation de la capacité de stockage - groupe électrogène de secours	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Travaux sur l'usine du BEQUET. Etudes sur la désaffectation du réservoir de Lavardens.
4	DIAGNOSTIC DES OUVRAGES	Etablir un diagnostic des ouvrages de production et réaliser les travaux dans les 2 ans qui suivent	Diagnostiquer 10% des ouvrages de prélèvement chaque année	Comme prévu, en 2008, 10 ouvrages ont été diagnostiqués (Bègles 1, Cazeaux 4, Caupian, Bacalan, Cazeaux 3 Blayet 2, Cassiney, La Capè 2, Lagus, Boutin). Ces 10 diagnostics ne font apparaître aucune réhabilitation nécessaire. En complément du programme de l'engagement, le déléataire a réalisé 2 réhabilitations sur les forages de Haut-Nouchet à Martillac et Pins Verts à Léognan.	Respect de l'objectif contractuel.		Le déléataire doit diagnostiquer 10 nouveaux ouvrages de production et remettre les rapports au délégué dans les temps. Le déléataire doit finir les travaux mis en avant par la première série de diagnostic de 2007 avant fin 2009 (forage du loret à Cenon).
5	GESTION DES CRISES	Assurer un bonne gestion des crises	Dès la signature de l'avenant	Pas de situation de crise au sens de l'engagement. Néanmoins 4 épisodes difficiles ayant donné lieu à l'activation d'une cellule de crise afin de mobiliser les moyens et d'assurer la continuité du service.	Bonne gestion des situations de crise en 2008, minimisant l' impact sur la qualité et la continuité du service		Le déléataire doit maintenir cette bonne gestion des situations de crise
6	PRESSION DEFENSE INCENDIE	Assurer une pression suffisante pour la défense incendie	Dès la signature de l'avenant	• Bilan 2008 des essais du SDIS 33 (6 013 hydrants contrôlés) transmis à la CUB satisfaisant • Aucun contrôle spécifique réalisé en 2008 par la CUB sur le terrain	Pas d'anomalies constatées		
7	CONVENTIONS JOUR DE POINTE COLLECTIVITES	Etablir des conventions Jour de pointe avec les communes du service de l'eau de la CUB et suspendre les arrosages lors des jours de pointe	Dès la signature de l'avenant	• les 22 communes concernées ont signé la convention • Simulation jour de pointe effectuée le 28 mai 2008 • Aucun jour de pointe marquant en 2008, été 2008 n'ayant pas connu d'épisode de chaleur de longue durée. • Maintien de l'extension de la démarche auprès du SDIS 33 avec l'aval des communes (interruption des essais du SDIS en jour de pointe)	L'année 2008 n'ayant pas connu de jour de pointe marquant, l'efficacité de cette démarche n'aura pas pu être mesurée.		Le déléataire doit : • Conduire un nouvel exercice de simulation • Etendre la démarche auprès d'autres gros consommateurs (CUB, bailleurs,...)
8	PROTOCOLE DE COMPTAGE ET DE CALCUL DES RENDEMENTS	Etablir un protocole de comptage	Pas d'échéance	L'annexe 19, document existant à la signature du contrat définit le protocole de comptage. Il peut évoluer d'un commun accord. En 2008, le document n'a pas subi de modification.			Modification envisagée en 2009, afin que le protocole de comptage soit en cohérence avec les textes en vigueur (arrêtés du 06/03/2007 et du 09/11/2007)
9	MARGE DE TOLERANCE COMPTAGE	Respecter une marge de tolérance sur le comptage	Echéance fin 2010	Aucune action nécessaire à réaliser en 2008.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		
10	COMPLETITUDE DONNEES BRANCHEMENTS EAU	Recenser tous les branchements eau dans le SIG	Echéance fin 2010	Poursuite en 2008 de la consolidation des données dans le SIG.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Le déléataire doit poursuivre la consolidation des données pour atteindre la complétude des données en 2010.
11	COMPLETITUDE COMPTAGE-FACTURATION	Compter et facturer tous les points de livraison	2007 : Inventaire de tous les points non comptés 2008 : Équipement en compteur des points de prélèvement	Conformément à ses obligations, le déléataire avait inventorié en 2007 les points non comptés. Il avait par ailleurs poursuivi ses actions en supprimant ou en proposant l'équipement en compteur de certains points remplissant ainsi son objectif de 2008.	Respect de l'objectif contractuel		
12	SOLUTIONS D'ATTENTE DES BORNES DE PUISAGE	Proposer des solutions dans l'attente de la mise en oeuvre des bornes de puisage	Dès la signature de l'avenant	Le déléataire n'a toujours pas proposé et mis en œuvre de solution d'attente satisfaisante. Le délégué demeure dans l'attente de toute proposition rationnelle d'ici 2009, date de mise en service des bornes de puisage.	Aucune avancée		Le déléataire doit proposer des solutions
13	INFORMATION IMPORTS-EXPORTS HORS CUB	Informier la CUB des volumes importés/exportés	Dès la signature de l'avenant	Ces volumes échangés sont maintenant indiqués dans les rapports d'activité périodiques transmis à la CUB	Respect de l'objectif contractuel		Le déléataire doit maintenir le même niveau d'information

N°	LIBELLE	OBJET	ECHEANCE	BILAN 2008	CONCLUSION	RESPECT DES ENGAGEMENTS	PERSPECTIVE 2009
14	BOUCHES DE LAVAGE (BL)	Inventorier les bouches de lavage, supprimer les BL inutiles ou équiper en compteur en vue de la facturation aux communes des volumes prélevés	Dès 2007 Contacter les communes pour inventorier les bouches de lavage à maintenir Fermer les BL dans les 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des BL réalisé et complété en 2008 par des enquêtes terrain. En 2007, toutes les communes avaient été contactées par le déléguétaire. En 2007 : 6 communes avaient répondu (aucune n'avait souhaité conserver les BL) En 2008 : 4 communes supplémentaires ont répondu. Aucune ne souhaitant conserver les BL, le déléguétaire les a fermées dans les délais. 	Respect de l'objectif contractuel		Le déléguétaire doit relancer les communes (14 n'ont toujours pas répondu, dont Bordeaux qui dispose d'un grand nombre de BL et 8 qui selon l'inventaire n'en possèdent pas). Il doit également finaliser l'inventaire terrain et poursuivre son action (fermeture, équipement des BL).
15	BORNES DE PUISAGE	Mettre en oeuvre des bornes de puisage	Echéance fin 2009	<ul style="list-style-type: none"> Le déléguétaire a poursuivi son important travail de concertation auprès des communes et des usagers potentiels, afin de définir au mieux l'implantation des bornes. Fin 2008, seuls les échanges avec la Mairie de Bordeaux n'ont pas encore abouti. Afin d'atteindre les 60 nouvelles bornes d'ici fin 2009, 13 bornes de puisage avaient été installées par le déléguétaire en 2007, complétées par 17 nouvelles en 2008. 	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Le déléguétaire doit poursuivre son action notamment auprès de la Mairie de Bordeaux en vue d'implanter d'ici fin 2009 les 30 bornes manquantes. Un accord doit être trouvé entre la CUB et le déléguétaire pour des tarifs plus incitatifs, le plus rapidement possible.
16	VOL D'EAU	Lutter contre le vol d'eau (notamment sur les hydrants) Déclarer les vols d'eau et évaluer les volumes prélevés par le SDIS	Dès la signature de l'avenant	<ul style="list-style-type: none"> En terme de prévention, le déléguétaire a poursuivi ses actions En terme de répression : aucun changement significatif (1 signalement) 	Objectif partiellement atteint		Le déléguétaire doit poursuivre son action aussi bien préventive que répressive et donc mettre en place des solutions d'attente (Engagement n°12) En parallèle, la CUB mène une étude juridique sur les solutions envisageables (en s'inspirant d'expériences d'autres collectivités)
17	ETUDE DIAGNOSTIC SAGE	Réaliser l'étude diagnostic imposée par le SAGE	31/03/2007 Première version de l'étude diagnostic transmise à la CUB (Annexe 27)		Respect de l'objectif contractuel en 2007		
18	SECTORISATION ET SUIVI EN TEMPS REEL DU RESEAU	Mettre en place la sectorisation du réseau	Dès 2007 Programme 2007-2009	<p>Le déléguétaire a accéléré le déploiement de cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> 75% du dispositif de surveillance hydraulique a été installé 100 hydrophones sur 150 ont été installés sur Bordeaux 	En 2008, 151 fuites non visibles sur 163 ont pu être détectée grâce à la sectorisation.		Le déléguétaire doit finaliser le programme de sectorisation avant fin 2009
19	REPARATION DES FUITES SIGNALISEES	Réduire les délais de réparations des fuites en vue notamment de préserver la ressource	Dès la signature de l'avenant	<p>4 094 fuites sur branchements sous domaine public signalées et réparées 389 fuites sur canalisations sous domaine public signalées et réparées (stable par rapport à 2007)</p> <ul style="list-style-type: none"> délai moyen de réparation : 1,67 jours (< à 1,7) (recul par rapport à 2007 mais respect de l'engagement) tous diam : > 300 : 0 < à 12h et 6 > à 12h tous diam : 3 979 < à 72h et 504 > à 72h tous diam : 4 480 < à 21 jours et 3 > à 21 jours 	Malgré un nombre de fuites moins important que l'année précédente, les résultats sont moins satisfaisants. Le délai moyen de réparation subit notamment une hausse sensible (de 1,5 à 1,67 jours)		Pour l'année 2009, le déléguétaire doit continuer à mobiliser ses efforts afin d'améliorer sa performance. La procédure de diagnostic de fuite doit être affinée afin de confirmer la nature de la fuite dans de plus brefs délais.
20	REDUCTION DES PERTES	Réduire des pertes en eau (process et réseaux)	Echéance fin 2010	<p>Pour information valeur 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> les pertes en distribution 10 866 976 m³ (rappel Objectif 2010 = 9,4 Mm³) les pertes en process 2 043 593 m³ (rappel Objectif 2010 = 2,3 Mm³) 	Pas d'objectif contractuel en 2008. On peut noter une baisse sensible des pertes en distribution sans toutefois atteindre l'objectif de 2010.		Le déléguétaire doit poursuivre ses efforts afin d'atteindre et si possible dépasser l'objectif fixé à fin 2010.
21	SENSIBILISATION ET CONSEILS CONSOMMATION	Sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource et aux économies d'eau	Fin 2007	<p>Afin de répondre à cet engagement, des outils et nouveaux services ont été mis en place par le déléguétaire fin 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> N° Azur : ALL'EAU CONSEIL (0 810 006 080) Simulateur de consommation sur internet (www.lyonnaise-des-eaux.fr) afin de permettre à chaque usager d'obtenir les conseils et informations nécessaires à une maîtrise de sa consommation d'eau et pour un usage éco citoyen de l'eau. <p>En 2008, ALL'EAU Conseil a enregistré près de 600 appels entrants et sortants (notamment en cas de consommation anormalement élevée); le simulateur de consommation a enregistré près de 1 500 tests.</p>	Pas d'objectif contractuel en 2008.		L'année 2008 a permis de lancer de nouveaux services de qualité, toutefois l'accent devra être mis en 2009 sur la communication afin d'en accroître l'utilisation encore faible par les usagers.
22	ACCOMPAGNEMENT GRANDS CONSOMMATEURS	Accompagner les grands consommateurs et mettre en place une structure et des services dédiés	Fin 2007	Le déléguétaire a mené des actions de conseil et de sensibilisation auprès des industriels (dans le cadre des conventions de déversement) et a réalisé des appels sortants pour proposer des audits de consommation.	Le déléguétaire ne répond pas correctement à l'engagement. La structure dédiée n'est pas identifiable au sein de Lyonnaise.		Le déléguétaire doit mettre en place d'une structure dédiée et mettre en œuvre un plan d'actions à destination des grands consommateurs.
23	SEGMENTATION CLIENTELE	Etablir une segmentation du fichier clientèle	Fin 2007	Grâce à la segmentation du fichier des usagers (fin 2007), le déléguétaire a fourni les données de 2008 pour plus de 23 000 usagers professionnels codifiés par secteur d'activités (selon les codes NAF) et une répartition des consommations par activités principales. En 2008, une codification plus complète est de ce fait en place impliquant une mise à jour au fil de l'eau du fichier.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Transmission annuelle des données segmentées à la CUB.
24	TELERELEVE - RADIORELEVE - REPORT INDEX	Mettre en place les systèmes de télérèlèvage/radiorélèvage/report d'index	Dès 2007	La CUB ayant accepté, en 2007, le démarrage anticipé du plan d'action, courant 2008 le déléguétaire a commencé à étudier et déployer les récepteurs sur le territoire communautaire (château d'eau, bâtiments communautaires,...). La CUB a rejeté les premières propositions tarifaires du déléguétaire (tarifs trop élevés, trop faible déploiement envisagé,...) et a demandé une nouvelle proposition tarifaire intégrant la généralisation de la télérèlève qui sera étudiée en 2009.	Bien que les objectifs initiaux aient été anticipés, le déléguétaire doit progresser vers les attentes de la CUB afin d'offrir les avantages attendus pour les usagers et l'exploitation du réseau.		Accord sur tarifs à trouver. Le déléguétaire doit développer une action pilote qui pourrait être envisagée sur Cenon conjointement avec Gaz de Bordeaux.
25	TARIF REDUIT 50 m3	Mettre en place le tarif réduit et verser annuellement (avant le 1 ^{er} Juillet) 400 000 € à la CUB (de 2007 à 2011) pour mener une action sociale	Dès le 1 ^{er} janvier 2007 : appliquer la réduction sur la facture d'eau des abonnés Dès 2007 : reverser 400 000 € à la CUB	<p>Le tarif réduit sur la part eau (- 10% sur les 50 premiers m³ d'eau) est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2007</p> <p>Versement par la Lyonnaise des Eaux de 400 000 € à la CUB effectué pour 2008.</p> <p>Courant 2008, des conventions ont été signées avec les grands bailleurs sociaux et des fonds ont été versés au titre de l'exercice 2007. Au total, ce sont près de 192 961,25€ qui ont été reversés au titre de l'exercice 2007 et qui ont pu bénéficier à près de 37 817 familles habitant dans des logements non individualisés.</p>	Respect de l'objectif contractuel		Pour info : 193 000 € ont été reversés au titre de l'exercice 2007, aux bailleurs sociaux, qui ont concerné près de 38 000 foyers. Versement des 400 000 € à la CUB pour 2009. Finaliser la signature des conventions avec les bailleurs sociaux. Verser la réduction du prix de l'eau aux bailleurs sociaux.
26	INDIVIDUALISATION DU COMPTAGE	Procéder à l'individualisation du comptage	Dès la signature de l'avenant	<p>Le Service dédié du déléguétaire a continué à informer les syndics et OPHLM des nouvelles mesures et a poursuivi ses investigations.</p> <p>En 2008 on dénombre la pose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 088 Compteurs individuels posés / patrimoine neuf 470 compteurs individuels posés / patrimoine existant (SRU) <p>Nombre stable par rapport à 2007</p>	Respect de l'objectif contractuel		Le déléguétaire doit poursuivre les actions et examiner les effets de l'individualisation sur les consommations et les factures d'eau.
27	GROUPE DE TRAVAIL LOI SUR L'EAU	Mettre en place un groupe de travail "Loi sur l'eau"	Dès la signature de l'avenant	Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2008.			Thème prioritaire de réflexion du groupe de travail pour 2009 / 2010 : Future tarification
28	INTEGRATION NOUVELLES RESSOURCES	Etudier la connexion sur le système CUB des nouvelles ressources proposées par le SMEGREG	Des la signature de l'avenant	Le déléguétaire a réalisé deux études de faisabilité technique à la demande du SMEGREG: <ul style="list-style-type: none"> alimentation en eau de substitution, par l'intermédiaire du réseau CUB, des syndicats de l'entre deux Mers alimentation en eau pour la commune du Pian Médoc 	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Poursuivre la coopération établie.
29	BRANCHEMENTS EN PLOMB	Renouveler les branchements plomb	Dès la signature de l'avenant	<ul style="list-style-type: none"> Application partielle de la procédure de contrôle technique et financier établie par la CUB (IGA et DOEA). Avec notamment un contrôle terrain dont les conclusions sont satisfaisantes à 80 %. 7 482 branchements plomb renouvelés (déclarés par le déléguétaire). 	Le déléguétaire a mis en place des moyens afin de faire respecter cet engagement. Le déléguétaire a émis des préconisations au vu des conclusions de ses contrôles techniques et financiers.		Le déléguétaire doit maintenir la cadence tout en garantissant la pérennité des nouveaux branchements. La CUB poursuivra ses contrôles et s'assurera que le déléguétaire a tenu compte de ses préconisations.
30	TRAUVAS NEUFS FILIERES DE TRAITEMENT	Mettre en place de nouvelles filières de traitement	Produire un programme de travaux avant le 31/03/07 (Annexe 20)	Les travaux d'amélioration de la filière de traitement sur le site de Gamarde ont débuté début 2008 et prévoient, entre autres, la construction de filtres CAG en plus des filtres à sable existants. Le déléguétaire a poursuivi les études et lancé les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du traitement par UV sur Cantinolle.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Fin des travaux et inauguration de l'usine de Gamarde.

N°	LIBELLE	OBJET	ECHEANCE	BILAN 2008	CONCLUSION	RESPECT DES ENGAGEMENTS	PERSPECTIVE 2009
31	EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Atteindre l'équilibre calco carbonique	1 ^e échéance fin 2010	Afin d'atteindre l'objectif de cet engagement, le délégataire a réalisé en 2008 des travaux sur les points de production de Béchade à Ambès et Ruet au Haillan. (mise en place d'une unité de traitement par injection de soude) En 2008 : 6 dépassements de référence de qualité réglementaire sur les 266 prélevements.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Le délégataire doit poursuivre les travaux qui s'imposent afin d'atteindre l'équilibre et d'obtenir de bons résultats à la première échéance contractuelle.
32	PILOTE ORTHOPHOSPHATES	Mettre en place un pilote orthophosphates	Dès 2007	Fonctionnement des deux pilotes sur les sites du "Bequet" à Bègles et du "Rouquet" à Mérignac. Suivi en continu des résultats par la CUB et la DDASS.	Retour satisfaisant sur le fonctionnement des pilotes.		Rapport à remettre par le délégataire à la CUB et à la DDASS sur l'intérêt ou non de maintenir les traitements par injection d'orthophosphates.
33	CHLORITES	Limiter le niveau de chlorites dans l'eau	Dès la signature de l'avenant	Les résultats ne sont pas satisfaisants. En effet, on note 34 dépassements sur 68 analyses en 2008 dont 31 mesures comprises entre 0,25 et 0,45 mg/l. Il faut rappeler que les recommandations Vigipirate privilient la sécurité et donc la désinfection par une forte chloration ce qui explique en partie les mauvais résultats de 2008.	Résultats peu satisfaisants		Les traitements futurs au charbon actif devraient permettre de réduire les chlorites.
34	BASES DE DONNEES EAU	Transmettre les informations de la base de données Eau à la CUB	Dès la signature de l'avenant	Transmission des données	Respect de l'objectif contractuel		Poursuivre la transmission des données
35	EAUX ROUGES	Limiter les phénomènes d'eaux rouges	1 ^e échéance fin 2011	Nombre d'incidents: - en 2005 (référence) = 629 - en 2008 = 818 Afin de contrer ce phénomène, le délégataire a réalisé des diagnostics sur les canalisations et a procédé à des purges sur les secteurs recensés.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Mauvais résultat pour l'année 2008, en nette hausse par rapport à l'année précédente (2007=511). Les années suivantes, le délégataire devra réduire les incidents afin d'atteindre l'objectif de 2011, soit une baisse de près de 40 % du nombre d'incidents de 2008.
36	PRESSION COTE 40	Garantir une pression suffisante de la côte 40	Echéance fin 2010	Le principe du passage de l'ensemble de la côte 40 à la côte 50 est remis en question car il accentuerait les pertes en eau sur ce secteur. A l'étude : - une augmentation ponctuelle de pression sur certains quartiers bien ciblés de la côte - la modulation de pression sur la côte 75.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Objectif de résultat en 2010
37	CONSEQUENCES PASSAGE COTE 40 A COTE 50	Etudier les conséquences du passage de la "côte 40" à la "côte 50"	Echéance 2009		Pas d'objectif contractuel en 2008.		Etude à produire en 2009.
38	OBSERVATOIRE DU GOUT	Mettre en place un observatoire du goût	Echéance 2008	Définition du plan d'action pour la mise en place et l'animation de l'observatoire. Appel à candidature lancé auprès des 22 communes de la CUB, pour des habitants volontaires.	Respect de l'objectif contractuel		Lancement de l'Observatoire du goût de l'eau de la CUB programmée le 20 mars 2009.
39	INSTRUCTION DUP	Etablir les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique restants pour protéger les captages d'eau potable de la CUB	Produire la liste des dossiers concernés au 31/03/07 (Annexe 9) Échéance fin 2010	• Fourniture des dossiers préalables à la définition des périmètres de protection, réalisés par le délégataire, pour les 29 captages restant à régulariser • Réception de 28 avis hydrogéologiques (manque l'avis de Thil Demon à réaliser après réhabilitation du forage ainsi qu'un avis favorable sous réserve d'une réhabilitation de Haut-Brion) • Signature de la convention d'Aide avec l'agence de l'eau Adour Garonne.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Elaboration des dossiers de DUP, des plans et états parcellaires par le délégataire. Réhabilitation des forages de Haut-Brion et Thil Demon.
40	MODERNISATION AUSONE	Moderniser le télécontrôle Ausone	Echéance 2010	Aucun élément à produire en 2008	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Le délégataire doit lancer et présenter ses premiers éléments de réflexion.
41	COMPLETITUDE DONNEES PATRIMOINE	Compléter la base de données "Patrimoine"	Dès la signature de l'avenant	Le délégataire a communiqué à la CUB la liste des bases de données patrimoniales dont il disposait (APIC, SIGILE, PPV, MAXIMO, IPPOP). La base de données APIC a été enrichie en 2008 suite à la finalisation de l'annexe 17 (Descriptif des données du SIG).	Respect de l'objectif contractuel		Le délégataire précisera le contenu des bases de données Patrimoine dont il dispose et qu'il est possible de partager avec la CUB. Celles-ci seront transmises annuellement.
42	MODELES DE SURVIE PATRIMOINE	Poursuivre le travail sur le modèle de survie du patrimoine	Dès 2007	Aucune étude en 2008 modifiant le modèle de survie.			A relancer en 2009/2010.
43	PLANS ANNUELS DE RENOUVELLEMENT	Communiquer les plans annuels de renouvellement	Dès la signature de l'avenant	Le plan annuel de renouvellement prévisionnel pour 2009 a été communiqué par Lyonnaise des Eaux au travers de son rapport annuel 2008 .	Objectif contractuel respecté .		Document à communiquer annuellement
44	AGE DU PARC COMpteURS	Limiter l'âge du parc "Compteurs"	Fin de contrat	En 2008, l'âge moyen des 223 326 compteurs est 10,2 ans	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Le délégataire suivra la pyramide des âges des compteurs afin d'en apprécier l'évolution..
45	RENOUVELLEMENT POLY NOIR SOUS TRAVAUX VOIRIE	Renouveler les branchements polyéthylène noir sous travaux voirie	Dès la signature de l'avenant	328 branchements poly noirs renouvelés en 2008 (contre 326 en 2007).	Respect de l'objectif contractuel		Le délégataire doit maintenir ses efforts
46	RENOUVELLEMENT POLY NOIR 3eme CASSE	Renouveler les branchements polyéthylène noir dès la 3 ^e casse	Dès la signature de l'avenant	• 151 renouvellements de branchements Poly Noir 3 ^e casse en 2008 • Une procédure a été établie en 2008 afin de clarifier les modalités d'intervention (notamment les délais de réalisation des travaux de renouvellement des 3 ^e casses) • Le bilan et le contrôle seront réalisés mi 2009 afin de valider l'atteinte ou non des objectifs.	Contrôle exhaustif à réaliser courant du 2 ^e semestre, conformément à la procédure.		Le délégataire doit mettre en place les moyens lui permettant d'atteindre les objectifs fixés par la procédure en vigueur.
47	REDUCTION DES CASSES BRANCHEMENTS	Réduire les casses branchements	1 ^e échéance fin 2013	IRpB 2005 (référence) = 0,021 IRpB 2007 = 0,018 IRpB 2008 = 0,017 (- 17 %) Rappel objectif 2013 : réduction de 15 %	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Suivre l'évolution de l'indicateur.
48	RENOUVELLEMENT CANALISATIONS	Renouveler les canalisations dans le cadre des chantiers de voirie	Dès la signature de l'avenant	Aucun chantier concerné en 2008			Le délégataire veillera à être informé du programme de voirie afin de pouvoir planifier les travaux qui s'imposent.
49	INDICE LINÉAIRE DE CASSES SUR CANALISATIONS	Maintenir l'indice linéaire de casses entre 0,12 et 0,18	1 ^e échéance fin 2013	ILC 2007 = 0,119 ILC 2008 = 0,114 Très satisfaisant	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Suivre l'évolution de l'indice
50	DIAGNOSTIC AQUEDUCS	Procéder au diagnostic des aqueducs avant la fin du contrat	1 ^e échéance : Etude avant la prochaine révision quinquennale 2 ^e échéance : Travaux avant la fin du contrat	Mise en œuvre d'un plan d'action pour les prochains diagnostics des aqueducs.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Diagnostic de l'aqueduc du Taillan programmé en 2009 conjointement aux travaux de l'usine de Cantinolle. Diagnostic de l'aqueduc de Budos programmé en 2010 conjointement aux travaux de l'usine du Bequet.
51	SURVEILLANCE DES SERVITUDES AQUEDUCS	Surveiller l'occupation des sols le long des aqueducs	1 ^e échéance 2009	Organisation du délégataire pour mettre en œuvre une identification commune des occupations anormales des sols le long des aqueducs.	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Mise en œuvre d'une cartographie des occupations anormales des sols le long des aqueducs et un bilan de leur traitement.

N°	LIBELLE	OBJET	ECHEANCE	BILAN 2008	CONCLUSION	RESPECT DES ENGAGEMENTS	PERSPECTIVE 2009
52	QUALITE TRAVAUX RESEAU ET BRANCHEMENT	Garantir la qualité des travaux réalisés sur les réseaux et les branchements	Imposer une démarche qualité avec garantie de bonne exécution dans les contrats de travaux y compris les sous-traitants	Respect de la démarche qualité	Respect de l'objectif contractuel		Le déléataire doit continuer à appliquer la démarche qualité et la mettre à jour
53	PERENNITE DES BRANCHEMENTS NEUFS	Garantir la pérennité des branchements neufs	Fin 2007				Poursuivre l'analyse de l'étude fournie par le déléataire début 2008.
54	AMELIORATION DU RENDEMENT RESEAU	Améliorer le rendement de réseau	1 ^e échéance fin 2010 fixée à 82,6 %	Pour l'année 2008, le rendement du réseau calculé par le déléataire (rapport annuel) est de 78,6 % (idem 2007). Suite à la baisse enregistrée en 2007, le déléataire a mis en œuvre un plan d'action pour l'amélioration du rendement et a lancé des études avec le CEMAGREF.	Pas d'objectif contractuel en 2008. Le rendement 2008 n'est toujours pas satisfaisant mais on peut toutefois noter une stabilisation par rapport au rendement de l'année précédente.		Le déléataire doit poursuivre ses efforts sur l'amélioration du rendement.
55	SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER	Etablir le schéma directeur immobilier et procéder aux travaux	1 ^e échéance fin 2008 : produire un projet 2 ^e échéance fin 2010 : réaliser les travaux	Le programme immobilier concernant le site Cap Roux à Mérignac proposé par le déléataire en 2007 a dû être modifié suite à l'apparition de nouvelles contraintes telles que l'extension d'une ligne tramway et la création d'un parc relais ainsi que la régularisation des périmètres de protection du captage de Cap Roux.	Les objectifs contractuels sont modifiés et devront être redéfinis.		Le déléataire doit revoir le programme et remettre une nouvelle proposition au délégant au cours de l'année 2009.
56	FONDS DE PERFORMANCE	Mettre en place un fonds de performance	Dès le 1 ^{er} janvier 2007	Au vu des éléments fournis par le déléataire, le contrôle au titre de l'exercice 2008 du fonds de performance n'a pas encore pu être réalisé.	La CUB doit vérifier les comptes du déléataire pour s'assurer des crédits et débits du fonds de performance.		Le déléataire doit abonder le fonds de performance conformément à l'article 6-11 du contrat de concession. La CUB et son déléataire doivent mettre en place une procédure de suivi du fond de performance.
57	CHARTE QUALITE DE SERVICE A L'USAGER	Respecter une charte qualité Usagers	Dès 2008	Le déléataire s'est engagé à respecter une Charte, les résultats de 2008 sont : - Réponse aux courriers des usagers dans un délai inf. à 8 jours (Objectif 95%) : 89,5 % - Respect des plages horaires pour les rdv à domicile sur les 2 heures fixées (Objectif 95%) : 94 % - Délai de mise en eau dans un délai inf. à 1 jour (Objectif 95%) : 97 % - Délai d'établissement d'un devis pour un branchement dans un délai inf. à 20 jours (Objectif 95%) : 81 % - Délai de réalisation des travaux pour branchement neuf inf. à 20 jours (Objectif 95%) : 92 % - Maintenir un bon niveau de performance du centre d'appel avec un taux d'appels perdus inf. à 10 % : 8,6 % - 9 appels tests réalisés par la CUB : contrôle de traçabilité correct	Respect partiel de l'engagement.		Améliorer les résultats obtenus en 2008 et respecter la Charte et, en particulier, les délais d'établissement de devis.
58	ADAPTATION REPORTING EAU	Adapter les rapports mensuels d'exploitation du service de l'eau	Dès 2007	Rapports d'activité périodiques modifiés pour permettre le suivi des engagements	Respect de l'objectif contractuel		Des ajustements complémentaires seront encore nécessaires
59	COMITE DES USAGERS	Mettre en place un comité des usagers	Dès 2008	La réunion du Comité des Usagers s'est tenue le 22 octobre 2008 La tarification et la solidarité internationale ont été abordées.	Respect de l'objectif contractuel		Réunir le comité des usagers et répondre à ses attentes et questions.
60	CERTIFICATION ENVIRONNEMENTAL	Obtenir la certification ISO 14 001	Échéance 2010	Le service de l'eau a été certifié ISO 14001 le 1er avril 2007	Pas d'objectif contractuel en 2008.		Le déléataire doit s'attacher à conserver la certification
61	SOLIDARITE INTERNATIONALE	Renforcer la solidarité internationale	Dès 2007	Courant 2008, le déléataire et le délégant ont rédigé conjointement un projet d'appel à projet pour le choix des prochaines actions de coopération à mener.	Aucune action de coopération n'a été choisie au titre de l'année 2008. La somme de 100 000€ affectée, pour 2008, par le déléataire sera reportée sur les années suivantes.		Le comité doit s'assurer de la réalisation des projets retenus en 2007 Le comité doit faire le choix des actions de coopération conformément à l'appel à projet qu'il aura préalablement validé pour 2008-2009-2010.

**APPLICATION DE PENALITES AU TITRE DU CONTRAT
DE CONCESSION DU SERVICE DE L'EAU**
ART. 47-1
ANNEE 2008

Production des documents prévus au chapitre XV

Catégorie de rapport	Mois	Date limite	Date de réception	Pénalités
Rapport annuel		31/03/09	31/03/09	non
Mensuel Eau	Janvier	01/03/08	29/02/08	non
	Février	30/03/08	28/03/08	non
	Mars	30/04/08	30/04/08	non
	Avril	30/05/08	30/05/08	non
	Mai	30/06/08	27/06/08	non
	Juin	30/07/08	29/07/08	non
	Juillet	30/08/08	29/08/08	non
	Août	30/09/08	29/09/08	non
	Septembre	30/10/08	29/10/08	non
	Octobre	30/11/08	28/11/08	non
	Novembre	30/12/08	29/12/08	non
	Décembre	30/01/09	29/01/09	non
Trimestriel Eau	Mars	30/04/08	30/04/07	non
	Juin	30/07/08	29/07/08	non
	Septembre	30/10/08	29/10/08	non
	Décembre	30/01/09	29/01/09	non

Versements des sommes dues par le concessionnaire à la collectivité

	Date limite	Date réelle	Pénalité
Remboursement des annuités relatives aux emprunts (article 6-2)	1 ^{er} février 2008 1 ^{er} août 2008	24/01/08 20/06/08	non
Frais de contrôle (article 16)	1 ^{er} juillet 2008	20/06/08	non
Redevance annuelle pour occupation du domaine public (article 32)	1 ^{er} juillet 2008	20/06/08	non
Reversement budget action sociale (article 18 bis)	1 ^{er} juillet 2008	20/06/08	non

CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

AVENANT N ° 7

SUIVI DES 61 ENGAGEMENTS

BILAN 2008 DES PENALITES / BONUS (Article 47-2)

ENGAGEMENTS CONCERNES (Article 47-2)		PENALITES		BONUS		ANNEE 2007							
						Actualisation (Poids=30) K de 1 ^{er} Janvier de l'année N+1	PENALITES			BONUS			
N°	LIBELLE	Règles d'application	Prix unitaire (établi au 10 nov. 2006)	Règles d'application	Prix unitaire (établi au 10 nov. 2006)	Nombre	Prix unitaire actualisé	Montant total	Nombre	Prix unitaire actualisé	Montant total		
1	EOCENE	0,2 €/m ³ /an à partir de 5% d'écart avec les objectifs	0,2 € / m ³ / an			1,07147	1 ^{re} échéance fin 2010						
3	RESTRUCTURATION COTE 40	500€/mois de retard.	500 € / mois				Echéance fin 2010						
9	MARGE DE TOLERANCE COMPTAGE	10 000 € par point de pourcentage supplémentaire au-delà de la tolérance de 5%.	10 000 € / point %				1 ^{re} échéance 2010						
10	COMPLETITUDE DONNEES BRANCHEMENTS EAU	10 000 € en cas de non fourniture de la couche APIC dans les délais prévus	10 000 €				Echéance 2010						
11	COMPLETITUDE COMPTAGE FACTURATION	1 000 €/an pour chaque point non équipé en compteur à la date prévue. 1 000 €/an pour chaque point non équipé en compteur ou non supprimé à la date prévue	1 000 € / point / an				0	1 071,47	0,00				
13	INFORMATION IMPORT-EXPORT HORS CUB	1 000 € à chaque transfert d'eau dont la CUB n'a pas été tenue informée.	1 000 €				0	1 071,47	0,00				
14	BOUCHES DE LAVAGE	1 000 € pour chaque bouche de lavage non traitée selon ce programme	1 000 €				0	1 071,47	0,00				
15	BORNES DE PUISAGE	1 000 € par borne non installée à l'échéance voulue	1 000 € / borne				Echéance 2009						
19	REPARATION DES FUITES	10 000 € / an pour chaque engagement non atteint	10 000 €	10 000 € / an si moyenne < 1,7 J	10 000 €		1	10 714,70	10 714,70	1	10 714,70	10 714,70	
20	REDUCTION DES PERTES	0,20 €/m ³ perdu/an en deçà des gains annoncés -5%	0,20 € / m ³	0,20 €/m ³ gagné/an au-delà des gains annoncés +5%	0,20 € / m ³		1 ^{re} échéance 2010						
23	SEGMENTATION CLIENTELE	1 000 € en cas de base de données non transmise à la CUB annuellement	1 000 €				0	1 071,47	0,00				
29	BRANCHEMENT PLOMB	100 € par branchement plomb identifié lors des enquêtes terrain avant fin 2012 et non remplacé à la fin de l'année 2013	100 € / brch				Echéance 2013						
31	EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	1 000 € pour chaque calcul en sortie de station concluant à la production d'eau agressive (pH-pHs +/-0,2)	1 000 €				Echéance 2011						
35	EAUX ROUGES	Dès 2011 et années suivantes 100 € par an et par incident summétaire	100 €	Des 2011 et années suivantes 100 € par an et par incident sous numéraire	100 €		Echéance 2011						
36	PRESSION COTE 40	Dès 2010, test de pression en pied d'immeuble non satisfaisant (< 2 bars) 1 000 €/test	1 000 €				Echéance 2010						
39	INSTRUCTION DUP			50 000 € si le délai convenu est respecté	50 000 €		Echéance 2010						
44	AGE DU PARC COMpteURS	A la fin du contrat 200 000 € si plus de 5% des compteurs (hors compteurs défense incendie) ont un âge supérieur à l'engagement	200 000 €				Echéance fin de contrat						
45	RENOUVELLEMENT POLY NOIR VORIE	100 €/branchement polyéthylène noir non remplacé lors des travaux visés	100 € / brch				0	107,15	0,00				
46	RENOUVELLEMENT POLY NOIR 3 ^e CASSE	100 €/branchement polyéthylène noir non remplacé	100 € / brch				0	107,15	0,00				
47	REDUCTION DES CASSES BRANCHEMENTS	dès 2013, au delà d'une marge respectivement de + ou - 5% par rapport à l'objectif : 100 € / casse surnuméraire/an	100 € / casse	dès 2013, au delà d'une marge respectivement de + ou - 5% par rapport à l'objectif : 100 € / casse sous numéraire/an	100 € / casse		1 ^{re} échéance 2013						
48	RENOUVELLEMENT CANALISATIONS	1 000 €/tronçon de canalisation non remplacé	1 000 € / tronçon				0	1 071,47	0,00				
49	INDICE LINEAIRE DE CASSES CANALISATION	Dès 2013 et les années suivantes 10 000 € / 0,01 point au-delà de 0,18	10 000 € / 0,01 point	Des 2013 et les années suivantes 10 000 € / 0,01 point en déçà de 0,12	10 000 € / 0,01 point		1 ^{re} échéance 2013						
51	SURVEILLANCE DES AQUEUDUCS	10 000 €/an en cas de non transmission de la carte d'occupation des sols à jour 1 000 €/anomnie non instruite par le déléguétaire	10 000 €				1 ^{re} échéance 2009						
54	AMELIORATION DU RENDEMENT RESEAU	En 2010 et 2013, si le rendement du réseau est inférieur à la fourchette basse indiquée 50 000 € / 0,1 point	50 000 € / 0,1 point	En 2010 et 2013, si le rendement du réseau est supérieur à la fourchette haute indiquée 50 000 € / 0,1 point.	50 000 € / 0,1 point		1 ^{re} échéance 2010						
57	CHARTE QUALITE DE SERVICE A L'USAGER	1 000€/an et par objectif non atteint 1 000€/plainte non enregistrée	1 000 €/an/objetif 1 000 €/plainte non enregistrée	10 000 €/an si tous les objectifs sont atteints	10 000 €/an		4	1 071,47	4 285,88	0	10 714,70	0,00	
60	CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE	10 000 €/an en cas de retard de l'obtention de la certification par rapport à la date objectif	10 000 €	10 000 €/an en cas d'anticipation d'obtention de la certification par rapport à la date objectif	10 000 €		Echéance 2010						

REPARTITION DES 61 ENGAGEMENTS
EN 5 GRANDES FAMILLES

PERENNIER LA RESSOURCE
AMELIORER LA QUALITE ET LA SECURITE DU SERVICE A L'USAGER
VALORISER LE PATRIMOINE ET AMELIORER SES PERFORMANCES
FAVORISER UNE DYNAMICHE D'ECOUTE ET DE TRANSPARENCE
AMELIORER LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

TOTAL PENALITES	15 000,58	TOTAL BONUS	21 429,40
-----------------	-----------	-------------	-----------